

À l'occasion de l'exposition

DE DELACROIX À GAUGUIN

Chefs-d'œuvre dessinés du XIX^e siècle

du musée de Grenoble

Le musée de Grenoble vous invite à participer au
Concours de dessin

À VOS CARNETS !

En voyage, les artistes croquent les sites pittoresques, les architectures remarquables mais aussi les activités propres à une région et les personnes rencontrées. Comme eux, les participants au concours sont invités à créer leur carnet de voyage dans le Dauphiné.

Un concours de dessin ouvert à tous, à partir de 12 ans. Jusqu'au 17 juin 2018.

Conditions de participation

Les participants doivent respecter les conditions suivantes :

- Réaliser un carnet de voyage en Dauphiné
- Employer les techniques autorisées dans le règlement
- Remplir dûment le formulaire ci-dessous

Selon leur âge, les participants prendront part au concours dans une catégorie : Adolescent, de 12 à 17 ans, et Adulte, plus de 18 ans.

Les bulletins de participation sont à remettre, **jusqu'au 18 juin 2018**, dans l'urne à l'entrée du musée ou par voie postale :

Musée de Grenoble – Concours « À vos carnets ! »

5 place de Lavalette 38000 Grenoble

Un jury sélectionnera les 10 meilleurs carnets, 5 dans chaque catégorie. Les gagnants seront informés rapidement par mail ou par téléphone.

À gagner : des chèques cadeaux Dalbe, des livres offerts par Decitre, des bons d'achat offerts par les Amis du musée, des visites des coulisses du musée, des catalogues d'exposition !

L'intégralité du règlement est disponible à l'accueil du musée ou sur le site internet : www.museedegrenoble.fr

** Pour les participants mineurs, signature et qualité du responsable*

Merci à nos partenaires !



Musée de Grenoble
LES AMIS DU MUSÉE 2017 / 18



Formulaire d'inscription

Titre du carnet :

.....

Nom et prénom :

.....

Cochez une catégorie :

Adolescent* (12-17 ans)

Adulte (+ 18 ans)

Téléphone :

.....

Courriel :

.....

Techniques utilisées :

.....

.....

CONCOURS DE DESSIN *De Delacroix à Gauguin*
“ A VOS CARNETS ”

RÈGLEMENT

Dans le cadre de l'exposition *De Delacroix à Gauguin*, le musée de Grenoble organise, du 17 mars au 17 juin 2018, un concours de carnets de voyage.

ARTICLE 1 - Conditions de participation

La participation est libre et gratuite, à partir de 12 ans. Sont exclus du concours les membres du personnel du musée ainsi que leur famille.

Le concours se divise en deux catégories d'âge, *Adolescent* (12-17 ans) et *Adulte* (18 ans et +). Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer et accepter le présent règlement.

ARTICLE 2 - Modalités de participation

En voyage, les artistes croquent les sites pittoresques, les architectures remarquables mais aussi les activités propres à une région et les personnes rencontrées. Comme eux, les participants au concours sont invités à créer leur propre carnet de voyage dans le Dauphiné.

→ Règles à respecter :

- Le carnet devra comporter au moins trois dessins sur le support original ou sur un support au format et au nombre de pages équivalent (se référer au bulletin de participation disponible à l'accueil du musée ou en téléchargement sur le site internet du musée).

* Les techniques autorisées sont :

- Le crayon graphite,
- Le crayon de couleur,
- La sanguine,
- La pierre noire,
- Le fusain,
- L'encre
- L'aquarelle
- Les stylos feutre et bille

Les techniques composites sont admises.

* Les techniques suivantes sont exclues :

- Les peintures
- La photo
- Les techniques reprographiques, jet d'encre, laser, images numériques et transferts.
- Le collage

Au dos du carnet, le participant devra inscrire lisiblement :

- Titre de l'œuvre ou lieu représenté
- Nom et prénom de l'auteur
- Cocher une des deux cases suivantes : Adolescent (12-17 ans) / Adulte (18 ans et +)
- Téléphone
- Adresse mail
- Technique(s) utilisée(s)

Si le carnet est produit par un enfant de moins de 18 ans, celui-ci devra être signé par un responsable qui indiquera sa qualité.

Le carnet devra être une œuvre individuelle. Plusieurs carnets peuvent être présentés par chaque candidat.

Article 3 – Remise des contributions

Les candidats devront remettre impérativement leur(s) carnet(s) avant le dimanche 17 juin 2018 dans l'urne mise à disposition à l'accueil du musée de Grenoble (Horaire d'ouverture : Tous les jours sauf le mardi et jours fériés de 10h à 18h30).

Les participants pourront également remettre leur contribution par voie postale à l'adresse suivante:

Musée de Grenoble
Concours de carnet de voyage
5 place de Lavalette
38000 Grenoble

Aucune contribution reçue par mail ou autre voie ne sera retenue. De même, tout dossier incomplet ne

sera pas retenu. Aucun carnet ne sera accepté après la date du dimanche 17 juin 2018.

Article 4 – Désignation des lauréats et remise des prix

Dans les deux semaines qui suivront la remise des œuvres, un jury composé de 5 membres du musée ainsi que d'un représentant de l'Association des Amis du musée de Grenoble se réunira pour nommer les cinq meilleurs carnets dans la catégorie *Adolescent* et cinq dans la catégorie *Adulte*. Le jury récompensera l'originalité et l'esthétique du sujet ainsi que la maîtrise de la technique choisie. Les décisions du jury seront sans appel et notifiées dans un procès-verbal.

* Prix de la catégorie *Adolescent*

1er prix :

- un chèque cadeau d'une valeur de 50€ à faire valoir dans le magasin Dalbe Grenoble,
- une visite guidée des coulisses du musée pour deux personnes,
- Un kit carnet de voyage aux éditions Hachette d'une valeur de 14,75€ offert par Decitre
- un bon d'achat d'une valeur de 20€ à la FNAC offert par l'association des Amis du musée,
- un bon d'achat d'une valeur de 20€ à la Contrée du jeu offert par l'association des Amis du musée.

Du 2ème au 4^{ème} prix :

- Une visite guidée des coulisses du musée pour deux personnes,
- Un kit carnet de voyage aux éditions Hachette d'une valeur de 14,75€ offert par Decitre
- un bon d'achat d'une valeur de 20€ à la Contrée du jeu offert par l'association des Amis du musée.

5^{ème} prix :

- une visite guidée des coulisses du musée pour deux personnes,
- Un kit carnet de voyage aux éditions Hachette d'une valeur de 14,75€ offert par Decitre
- un bon d'achat d'une valeur de 20€ à la FNAC offert par l'association des Amis du musée.

* Prix de la catégorie *Adulte*

1er prix :

- un chèque cadeau d'une valeur de 50€ à faire valoir dans le magasin Dalbe Grenoble,
- *100 dessins du musée du Louvre* aux éditions de la Martinière d'une valeur de 20€ offert par Decitre
- une visite guidée des coulisses du musée pour deux personnes,
- le catalogue d'exposition *De Delacroix à Gauguin* (39€),

- deux places pour les conférences 2018-2019 de l'association des Amis du musée de Grenoble (20€),

Du 2^{ème} au 5^{ème} prix :

- Une visite guidée des coulisses du musée pour deux personnes,
- le catalogue d'exposition *De Delacroix à Gauguin* (39€),
- deux places pour les conférences 2018-2019 de l'association des Amis du musée de Grenoble (20€),

Une date pour la visite guidée des coulisses sera proposée ultérieurement aux 10 lauréats.

Les gagnants seront avertis par mail dès la délibération. Si jamais les gagnants ne répondaient pas au mail, ils seront avertis par téléphone.

Les gagnants pourront venir retirer leur prix directement au musée lors d'une remise de prix qui aura lieu dans la deuxième moitié du mois de juin 2018.

Au cas où un lauréat serait dans l'impossibilité de venir retirer son prix, il sera tenu d'avertir le musée et de désigner clairement le nom de la personne le représentant.

Article 5 - Droits

Le participant garantit être l'auteur du carnet qu'il soumet et le détenteur exclusif et illimité des droits. A ce titre, il dégagera le musée de Grenoble d'éventuelles condamnations résultant de recours de tiers et pouvant être mis à sa charge. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

En participant, il s'engage à céder à la ville de Grenoble, sans contrepartie financière et sans restriction géographique, les droits d'auteur de reproduction et de représentation sur les œuvres qu'il aura déposées dans le cadre de la communication du présent concours, de l'exposition.

Par droit de reproduction, il faut entendre la fixation matérielle de l'œuvre déposée qui permettra de la communiquer au public (notamment par impression de photocopies, mais aussi par chargement, affichage, passage, transmission ou stockage permanent ou précaire dans un support de masse ou via un réseau) ;

Par droit de représentation, il faut entendre la communication au public de l'œuvre déposée, notamment via les différents supports de communication du musée de Grenoble (exposition, plaquettes, site Internet, réseaux sociaux...).

Cette cession est consentie pour toute la durée de protection des droits patrimoniaux d'auteur.

Article 6 - Litiges

Votre participation implique l'acceptation pure et simple du règlement. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. En cas de contestation, seul sera recevable un courrier en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation des résultats. *L'organisateur* se réserve la possibilité de modifier les modalités et les conditions de participation ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. *L'organisateur* pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs de ces fraudes. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de jeu de l'organisateur ont force probante dans tout litige.

Il ne sera procédé à aucun remboursement dans le cadre des frais engendrés par le concours

Article 7 - Dépôt légal

Le présent règlement est déposé chez en l'Etude de Maître Jean Pierre ERB huissier de justice associé 152 bis cours Berriat 38000 GRENOBLE. Il peut être obtenu sur simple demande à l'accueil du musée de Grenoble ou sur le site internet www.museedegrenoble.fr.